

221C0480  
FR0012789949-FS0155

3 mars 2021

**Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**EUROPCAR MOBILITY GROUP**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 mars 2021, la société à responsabilité limitée Monarch Master Funding 2 (Luxembourg) S.à r.l.<sup>1</sup> (26 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) a déclaré avoir franchi :

- en hausse, le 25 février 2021, par suite d'une acquisition d'actions EUROPCAR MOBILITY GROUP sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EUROPCAR MOBILITY GROUP et détenir, à cette date, 13 888 077 actions EUROPCAR MOBILITY GROUP représentant autant de droits de vote, soit 8,47% du capital et 8,43% des droits de vote de cette société<sup>2</sup> ; et
- en baisse, le 26 février 2021, par suite d'une augmentation de capital de la société EUROPCAR MOBILITY GROUP<sup>3</sup>, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EUROPCAR MOBILITY GROUP et détenir 175 777 113 actions EUROPCAR MOBILITY GROUP représentant autant de droits de vote, soit 3,94% du capital et des droits de vote de cette société<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Contrôlée par Walkers Fiduciary Ltd.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 163 884 278 actions représentant 164 699 846 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>3</sup> Cf. notamment prospectus approuvé par l'AMF le 12 janvier 2021 sous le n°21-011, prospectus approuvé par l'AMF le 4 février 2021 sous le n°21-027 et communiqués de la société EUROPCAR MOBILITY GROUP diffusés le 26 février 2021.

<sup>4</sup> Sur la base d'un capital composé de 4 463 919 674 actions représentant 4 464 730 642 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.